Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260608-1008062026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 01/06/2026
Date d'affichage : 11/06/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 27

Séance ***du 08 juin 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **huit juin** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. DEMELIN . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . M. D'HERVÉ . M. LATOUCHE . Mmes GAUTHIER . CAPLAN . GACHOT . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . Mme JAAFAR . Mme QUILLIVIC.

Absents excusés : M. JEANMOUGIN
M. ROSSE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme BUSIGNIES à M. GILLOT
M. JORE à M. CHARTIE
Mme DUCOUDRE à M. LATOUCHE
M. SOUFFLET à Mme PELOIS
Mme GERARD à Mme LOUAPRE
Mme SAHEL-MILLIOZ à M. ICAZE

M. D'HERVE a été nommé secrétaire.

****

N° 10

OBJET : Révision des loyers du Château Noble au 1er juillet 2026

M. Matthieu MORANGE, Adjoint délégué aux Finances, à la Vie Économique et aux Ressources Humaines, rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1er janvier 2006, la nouvelle référence de révision des loyers d'habitation est entrée en vigueur, en application de l'article 163 de la loi de finances pour 2006 n° 2005-1719 du 30 décembre 2005, et du décret n° 2005-1615 du 22 décembre 2005 relatif à l'indice de référence des loyers, en fixant les modalités de calcul et de publication.

Aussi, la révision des loyers du « Château Noble » au 1er juillet 2026 doit se faire selon le calcul suivant :

Loyer précédent x $\frac{\text{Ind. de référence des loyers du trimestre concerné (4ème trimestre 2025 : 145.78)}}{\text{Ind. de référence des loyers du même trimestre de l'année précédente (4ème trimestre 2024 : 144.64)}}$

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260608-1008062026-DE

Logement n° 1 :	376.96 X $\frac{145.78}{144.64}$	=	379.93 €
Logement n° 2 :	272.61 X $\frac{145.78}{144.64}$	=	274.76 €
Logement n° 3 :	272.36 X $\frac{145.78}{144.64}$	=	274.51 €
Logement n° 4 :	271.42 X $\frac{145.78}{144.64}$	=	273.56 €
Logement n° 5 :	304.44 X $\frac{145.78}{144.64}$	=	306.84 €

L'augmentation est de 0.79 %.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- de réviser les loyers du Château Noble suivant le mode de calcul précisé ci-dessus et de fixer les nouveaux loyers tels que présentés, à compter du 1er juillet 2026.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 11/06/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*